



**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**DIRECTION DES ÉTUDES, DES MÉTHODES
ET DE L'ORGANISATION**

**PREMIERE REVUE DE DIRECTION DU TRESOR PUBLIC
AU TITRE DE LA GESTION 2021**

RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS

ABIDJAN-PLATEAU

Les 29 et 30 septembre 2021

Au regard des constats dressés lors de la première revue de direction au titre de la gestion 2021, les participants ont adopté **33 recommandations** relatives aux opportunités d'amélioration, aux besoins de changements et aux besoins en ressources.

I. Au titre des opportunités d'amélioration

Les recommandations formulées sont :

- 1.1. Évaluer l'impact du dispositif de contrôle et de l'observance des règles d'éthiques et de déontologie sur l'efficacité des processus et la performance du personnel ;
- 1.2. Mettre en place un Comité chargé de la qualité, des risques et de la performance dans les Directions Centrales et Postes Comptables ;
- 1.3. Définir une feuille de route et évaluer périodiquement les Chefs de Circonscriptions Financières, membres du Comité de Direction, dans la mise à disposition des informations au Trésoriers Généraux relevant de leur zone de compétence ;
- 1.4. Réaliser une enquête de satisfaction relative à la phase pilote de l'utilisation de la plateforme d'encaissement et de paiement électronique « Trésorpay-Trésormoney » ;
- 1.5. Mettre à niveau le dispositif de conformité à la réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- 1.6. Développer une stratégie pour l'amélioration du recouvrement des recettes de service par les Régisseurs ;
- 1.7. Actualiser le cadre conceptuel relatif au placement de la trésorerie oisive ;
- 1.8. Mettre en place une plateforme de collaboration entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du plan de trésorerie de l'Etat ;
- 1.9. Sensibiliser les populations sur les titres émis par l'Etat sur le marché des capitaux afin d'accroître la participation des personnes physiques ;
- 1.10. Adapter ALJASTER à l'évolution d'ASTER ;
- 1.11. Démarrer les travaux de réhabilitation du caveau central ;
- 1.12. Mettre en place une Task Force pour la promotion et le déploiement de « Tresorpay-Tresormoney » ;
- 1.13. Réaliser des analyses économiques et financières à partir des données statistiques produites par le Trésor Public ;

- 1.14. Faire élaborer par les SFD un plan de recapitalisation et s'assurer de sa mise œuvre effective ;
- 1.15. Mettre en place un système de sécurité alimentaire de type Hazard Analisys Critical Control Point (HACCP) au Restautresor ;
- 1.16. Réaliser les missions d'assistance en vue de préparer l'audit interne et l'audit de suivi N°2 ;
- 1.17. Élaborer le référentiel de contrôle interne des risques stratégiques ;
- 1.18. Renouveler l'abonnement de veille normative et réglementaire avec CODINORM ;
- 1.19. Évaluer l'efficacité de la diffusion de l'information à travers la revue « Le Trésorier ».

II. Au titre des besoins de changements

Les recommandations formulées sont :

- 2.1. Produire et soumettre à la Direction Générale une note d'analyse sur les implications de rattachement du courrier central à la Direction des Études, des Méthodes et de l'Organisation ;
- 2.2. Renforcer la sensibilisation des agents du Trésor Public sur la vaccination contre la COVID-19 ;
- 2.3. Sensibiliser les Responsables des Unités Opérationnelles sur la bonne exécution des crédits budgétaires dans les délais requis ;
- 2.4. Rendre opérationnel l'applicatif de gestion du Profil « éthique et déontologique » ;
- 2.5. Achever la plateforme d'ouverture en ligne des comptes à l'ACCD ;
- 2.6. Former les régisseurs aux procédures de perception des recettes par voie électronique ;
- 2.7. Finaliser la réalisation de E-mandat et le déployer dans les Postes Comptables Généraux et les Trésoreries Générales d'Abidjan.

III. Au titre des besoins en ressources

Les recommandations formulées sont :

- 3.1. Identifier les besoins de financement des activités du PSD 2021-2025 du Trésor Public et en faire un point à la Direction Générale ;
- 3.2. Mener des démarches auprès de la DGBF en vue d'inscrire, au budget de l'Etat, certaines natures de dépenses impactant le fonctionnement courant des services du Trésor Public ;

- 3.3. Pourvoir les postes vacants de Chefs de service dans les Circonscriptions Financières ;
- 3.4. Mettre à la disposition du Centre Médical un local pour la prise en charge des enfants handicapés moteurs des agents du Trésor Public ;
- 3.5. Mettre en œuvre le plan de suppléance et appliquer le principe de rotation dans tous les services du Trésor Public ;
- 3.6. Evaluer les équipements informatiques dans tous les services du Trésor Public ;
- 3.7. Mettre en place un plan de construction des agences ACCD dans les Circonscriptions Financières.

Fait à Abidjan, le 30 septembre 2021

La Revue de Direction